

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES HERAULT 2025 01 juin 2025 Golf de MASSANE

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

1- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve comptant pour le mérite national jeunes, ouverte à tous les joueurs de catégories minime, benjamin et U12, licenciés dans le département de l'Hérault (34) répondant aux exigences des règles du statut amateur et attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 144 participants (Wild Card inclus)

Pas de limite d'index, mais tous les joueurs doivent pouvoir justifier d'au moins 2 scores sur 18 trous

Repères de départs par catégorie : Voir tableau ci-dessous

Catégories	Année de Naissance	Garçons		Filles	
		Minimum	Repères	Minimum	Repères
U12	nés en 2013 ou après	25	Gris	16	Violet
Benjamins	nés en 2011 et 2012	25	Jaune	16	Rouge
Minimes	nés en 2009 et 2010	10	Blanc	8	Bleu

Note : L'ordre du Mérite et l'index seront pris en compte à la date du **25 mai 2025**.

10 wild cards accordées qui seront validées par le comité de l'épreuve

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera dans le respect du cahier des charges des Grands Prix Jeunes. Voir § 1.4.4.c (7.Champ des joueurs)

2- FORME DE JEU – SÉRIES et MARQUES de DEPARTS PAR CATÉGORIES

Formule de jeu : Stroke Play-Score Maximum Brut (limité à 9 Si à la fin du 8e coup, la balle n'est pas dans le trou, celle-ci est ramassée et on note 9 sur la carte de score).

18 trous / 1 série Filles et 1 série Garçons pour chaque catégorie d'âge

Rappel du règlement général, des préconisations et obligations pour les compétitions jeunes

Epreuve non-fumeur voir § 1.2.5 / **Cadets, chariots électriques et utilisation des appareils de mesure de distance interdits** - Voir § 1.2.8)

Accompagnateurs :

Pendant tout le déroulement de cette épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc...devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée, sera considéré comme une faute de comportement (Règle 1.2).

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra même en son absence lui signifier de quitter le club. Cette décision sera notifiée au Directeur du Club qui aura toute autorité pour la faire appliquer.



3 - ENGAGEMENTS ET INSCRIPTIONS

La date de clôture des inscriptions est fixée au **25/05/2025**, à 24h **cachet de la poste faisant foi**. Les inscriptions, **obligatoirement accompagnées du droit d'engagement**, se feront par courrier, et devront être adressées à :

**Comité départemental de golf de l'Hérault
Maison des sports Nelson Mandela. ZAC de Pierres Vives
34090 MONTPELLIER**

Les inscriptions peuvent être envoyées par courriel à l'adresse : sportif@ffgolf34.org, dans ce cas l'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement à l'adresse ci-dessus ou d'un virement bancaire (RIB joint).

Aucun paiement ne sera accepté le jour de la compétition.

Toute réception de demande après la clôture des inscriptions ne sera plus prioritaire.

Le comité publiera une liste de joueurs retenus au plus tard **2 jours** après la date limite d'inscription.

Droit d'engagement : 30 €

Toute annulation de participation devra être notifiée auprès du club au plus tard le **28/05/2025 à 17h**. Toute annulation après cette date reste redevable du droit de compétition.

3- DÉPARTS

La liste officielle des départs sera consultable sur le site internet de la ligue Occitanie rubrique comité, sur le site du comité Hérault (www.ffgolf34.org) et sur le tableau officiel de la compétition.

4- CLASSEMENTS, PRIX ET RESULTATS

Classement en brut uniquement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte).

Départage : Play-off « trou par trou » sur les trous désignés par le Comité de l'épreuve pour le titre de Champion Départemental et pour la 1ère place des classements généraux de chaque série Filles et Garçons - voir § 1.4.4.c (7. Classement).

Pour les autres places les départages éventuels seront effectués sur les 9,6,3 et dernier trou puis, si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant (départage informatique).

Les titres de champion de l'Hérault seront décernés aux vainqueurs de chaque catégorie d'âge Filles et Garçons.

Le comité se réserve le droit de regrouper des séries d'âges en fonction du nombre d'inscrits

Prix : Dans chaque série d'âge et de sexe : 2 ou 3 prix en Brut (en fonction du nombre de joueurs)

Résultats : Les résultats seront annoncés et affichés à la fin du dernier tour ; ils seront ensuite consultables sur le site Internet de la ligue golf Occitanie et sur le site du comité Hérault

5- COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve - arbitres qui sera mis en place le jour de la compétition par le comité départemental organisateur se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Sa composition sera affichée sur le tableau officiel.



CAISSE D'ÉPARGNE
LANGUEDOC ROUSSILLON

Relevé d'identité bancaire / IBAN

Cadre réservé au destinataire du relevé

--

Identification du compte pour une utilisation nationale

13485	00800	08009350018	22
Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Domiciliation

CE LR	(00800)	BIC
		CEPAFRPP348

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1348	5008	0008	0093	5001	822
------	------	------	------	------	------	-----

13485 00800 08 0093500 18 22 * 0000276

COMITE DEPART DE GOLF DE L'HERA
MAISON DEPARTEMENTALE DES SPORTS
ESP DE L'EGALITE
BP7250
34080 MONTPELLIER 4